



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 PORTANT OUVERTURE DU REGISTRE
DES INSCRIPTIONS AUX CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES
DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES
SESSION 2025**

Le recteur,

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 publiée au BOEN n°30 du 25 juillet 2019,

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux certifications complémentaires sera ouvert, au titre de la session 2025, dans les secteurs disciplinaires suivants :

- Arts options Cinéma et audiovisuel, Danse, Histoire des Arts, Théâtre, Arts du cirque ;
- Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (allemand, anglais, espagnol et italien) ;
- Français langue seconde ;
- Enseignement en langue des signes française ;
- Langues et cultures de l'Antiquité, option latin et/ou option grec.

Du lundi 14 octobre 12h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 12h00 via le site CYCLADES
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Article 2 : La date limite de téléversement du rapport sur Cyclades est fixée au
vendredi 15 novembre 2024 délai de rigueur.

Article 3 : La session d'examen se déroulera du lundi 13 janvier au vendredi 21 mars 2025.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Karim BENMILOUD